



MAIRIE DE GERVANS

Compte-Rendu de la réunion du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 décembre, le Conseil municipal de GERVANS régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Pascal CLAUDEL, Maire.

Présents : M. Jean-Sébastien GUIER, Mme Christelle FOSSE, M. Philippe MILAN, Mme Christine JULLIEN, Mme Corinne CHEVAL, Mme Patricia FAURE, M. Damien EYNARD, M. Christian DELAS, Mme Stéphanie VEYRET, Mme Marie-Claude AYMARD.

Absents excusés : M. Jean-Marc KEHRWILLER donne son pouvoir à M. Christian DELAS
Mme Régine VERON donne son pouvoir à M. Damien EYNARD
M. Nicolas BAUGIRAUD à M. Jean-Sébastien GUIER
M. Daniel HUGOUD à M. Pascal CLAUDEL

Date de la convocation : 13 décembre 2024

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut siéger valablement.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité M. Damien EYNARD, secrétaire de séance pour le Conseil Municipal.

Début à 18h30

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 23 septembre 2024

Approuvé à l'unanimité

2) POINTS SUR LES BUDGETS

M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le conseil municipal que la commission finances s'est réunie le 16 décembre 2024 afin de faire un point sur la situation budgétaire.

- **Budget Principal**

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
Recettes	199958.87€	636642.50€
Dépenses	198640€	561121.61€
Résultats	1318.87€	75520.89€

- **Budget Multiservices**

	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
Recettes	763€	2254.74€
Dépenses	0€	1695.42€
Résultats	763€	558.92€

M. le Maire Pascal CLAUDEL précise au conseil municipal qu'il manque des recettes en fonctionnement et en investissement.

3) DELIBERATIONS

3a) Finances

- Tarifs communaux 2025

La Commission Finances présente son projet de tarifs Communaux pour l'année 2025. Une légère hausse est proposée pour les tarifs de location de la salle des Berges du Rhône. M. le Maire Pascal CLAUDEL propose de valider ces tarifs.

TARIFS COMMUNAUX 2025

OBJET	Tarif 2025	CAUTIONS	ARRHES
Salle Joseph BADEL non résidant à Gervans			
Location	495,00 €	500,00 €	
Salle Paul DELHOME Repas sans musique non résidant à Gervans			
Location	295,00 €	500,00 €	
Salle Joseph BADEL résidant à Gervans			
Location	190,00 €	500,00 €	
Salle Paul DELHOME Repas sans musique résidant à Gervans			
Location	110,00 €	500,00 €	
Salle les berges du Rhône résidant à Gervans			
Grande salle+rgt1+bar+office+WC+petite salle+rgt2	810,00 €	2 000,00 €	243.00 €
Grande salle+rgt1+bar+office+WC	535,00 €	2 000,00 €	160.50 €
Bar + office + salle annexe+WC+rgt2	450,00 €	2 000,00 €	135.00 €
Bar+office+WC+rgt2	380,00 €	2 000,00 €	114.00 €
Salle les berges du Rhône non résidant à Gervans			
Grande salle+rgt1+bar+office+WC+petite salle+rgt2	1100,00 €	2 000,00 €	330.00 €
Grande salle+rgt1+bar+office+WC	840,00 €	2 000,00 €	252.00 €
Bar + office + salle annexe+WC+rgt2	710,00 €	2 000,00 €	213.00 €
Bar+office+WC+rgt2	580,00 €	2 000,00 €	174.00 €
Salle les berges du Rhône à Gervans			
1 jour supplémentaire weekend et jour férié	105,00 €		31.50 €
1 jour usage commercial Hors weekend et jour férié	250,00 €	2 000,00 €	75,00 €
Caveau			
1 jour usage commercial Hors weekend et jour férié	150,00 €	2 000,00 €	45,00 €
Concession cimetièrè			
Trentenaire Simple	150,00 €		
Trentenaire Double	300,00 €		
Cinquantenaire Simple	200,00 €		
Cinquantenaire Double	400,00 €		
Colombarium pour cinquante ans	420,00 €		

Approuvé à la majorité

1 Abstention

14 Pour

- **Décision modificative au budget de la Commune**

M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le conseil municipal qu'il faut prendre une décision modificative en fonctionnement au niveau de l'article 66111 Intérêts réglés. M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le conseil municipal que la somme budgétisée doit être augmentée de 2000€ car les intérêts d'un prêt sont indexés sur le livret A.

M. le Maire Pascal CLAUDEL propose au conseil municipal :

Crédits à ouvrir

Imputation	Nature	Montant
66/66111	Intérêts réglés	2000€
Total		2000€

Crédits à réduire

Imputation	Nature	Montant
011/615221	Bâtiments publics	2000€
Total		2000€

Approuvé à l'unanimité

- **Ouverture de crédits en investissement 2025**

M. le Maire Pascal CLAUDEL propose au Conseil Municipal l'ouverture de crédit d'investissement de 129940.50 € pour d'éventuels travaux divers pour le budget 2025. Ce montant correspond à 25% du montant total maximum d'investissement autorisé.

Approuvé à l'unanimité

- **Subvention exceptionnelle au CSCG**

Suite à la journée Octobre Rose, M. le Maire Pascal CLAUDEL propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 300€ au CSCG afin de les rembourser de l'avance faite par le club.

Approuvé à l'unanimité

- **Subvention exceptionnelle à MAYOTTE**

M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de l'AMF26 une demande de subvention pour MAYOTTE suite au passage de l'ouragan CHIDO. M. le Maire Pascal CLAUDEL propose au conseil municipal de verser à l'AMF26 la somme de 500€.

Approuvé à l'unanimité

- **Demande du Fonds de concours d'Arche Agglo**

M. le Maire Pascal CLAUDEL propose au conseil municipal de mobiliser le Fonds de concours d'Arche Agglo à hauteur de 16000€ pour le projet d'installation de vidéo-protection.

Approuvé à l'unanimité

3b) Administration

- **Projet de vidéo-protection**

M. le Maire Pascal CLAUDEL présente au conseil municipal le projet de vidéo-protection. Ce projet comporte 18 caméras dont 2 pour la lecture automatique des plaques d'immatriculation. Ces 2 caméras seront positionnées aux entrées nord et sud de la route nationale 7.

M. le Maire Pascal CLAUDEL propose au conseil municipal le devis de la société VOLFEU pour un montant de 84110€ HT. M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le conseil municipal qu'il a contacté une autre entreprise, celle-ci a décliné les 3 rendez-vous prévus.

Approuvé à la majorité

3 Abstentions

12 Pour

3c) Personnels communaux

- **Création d'un poste de rédacteur**

M. le Maire Pascal CLAUDEL propose au conseil municipal de créer un emploi permanent de secrétaire général de Mairie relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de Rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2025.

M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal que la création de ce poste émane du plan de requalification des secrétaires généraux de Mairie applicable aux adjoints administratifs relevant d'un grade d'avancement, ayant au moins 4 ans d'ancienneté dans les fonctions de secrétaire général de Mairie et exerçant dans une commune de moins de 2000 habitants.

Approuvé à l'unanimité

- **Modification des groupes de fonctions et R.I.F.S.E.E.P (I.F.S.E et C.I.A) et MONTANTS**

M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal que le nouveau régime indemnitaire se compose de 2 éléments :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire.
- Le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A) qui est facultatif et lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

M. le Maire Pascal CLAUDEL propose au conseil municipal de modifier le classement indemnitaire de Mme Latra SI-MOHAMED secrétaire de Mairie. Suite à son reclassement, Mme Latra SI-MOHAMED doit percevoir les indemnités de la catégorie B fonction « Rédacteur ».

Approuvé à l'unanimité

- **Revalorisation des tickets restaurant**

M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande des employés communaux concernant la revalorisation des tickets restaurants.

Depuis la mise en place de ceux-ci en 2012, ils n'ont pas été réévalués. La commission finances réunie le 16 décembre 2024 propose au Conseil municipal de fixer le nouveau montant à 9€ à compter du 1^{er} janvier 2025 avec une participation de 50% de la Mairie et un reste à charge de 50% des employés communaux.

Approuvé à l'unanimité

- **Remboursement aux élus**

M. le Maire Pascal CLAUDEL propose au conseil municipal de rembourser Mme Corinne CHEVAL Conseillère Municipale qui a avancé la somme totale de 179.95€ pour le compte de la Mairie. Cela correspondant à l'achat d'un livre à Cultura pour le CCAS et à des cartes cadeaux pour le Noël des employés communaux pour la fin de l'année.

M. le Maire Pascal CLAUDEL propose au conseil municipal de prendre une délibération afin de rembourser tous les membres du conseil municipal qui feront une avance d'achats pour le compte de la Mairie. Ces avances de frais seront remboursées sur présentation de justificatifs.

Approuvé à l'unanimité

- **Participation aux frais pour la prévoyance des employés communaux**

M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal qu'à partir du 1^{er} janvier 2025, la commune doit obligatoirement participer aux frais de la prévoyance des employés communaux. Cette participation s'élève à 7€ par mois et par employé communal. Mais le Conseil municipal peut, s'il le désire, augmenter cette participation ce qui entrainera une délibération.

Le Conseil Municipal décide que la participation sera de 7€.

Pas de délibération

4) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal que la marche Octobre rose se déroulera le dimanche 19 octobre 2025.
- M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal qu'Ardèche Drôme Numérique a envoyé un courrier en Mairie pour annoncer le début de la commercialisation de la fibre optique au 15 février 2025
- M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal que la cérémonie des vœux à la population aura lieu le samedi 11 janvier 2025.
- M. le Maire Pascal CLAUDEL informe le Conseil Municipal que le 05 juillet 2025 sera organisé la fête républicaine sur la place du village.

La séance est levée à 20H55

Le secrétaire de séance

D. EYNARD

Le Maire

P. CLAUDEL